

**Année universitaire :** 2019-2020

**Composante :** Centre universitaire d'études françaises (CUEF)

**Fiche validée :** Oui

**Statut de la formation :** Modification

## Formation

Intitulé de la formation : Etudes françaises C1

Type de formation : Diplôme d'université (DU)

Date du Conseil d'UFR : 17/09/2019

Date de passage en CFVU : 17/10/2019

Etablissement partenaire :

Responsable pédagogique : Christelle BERGER christelle.berger@univ-grenoble-alpes.fr

Régime : Formation initiale

Modalités : Présentiel

Effectifs réels de l'année en cours et prévisionnels pour l'année à venir

|                                 | Effectifs réels de l'année en cours | Effectifs prévisionnels pour l'année à venir |
|---------------------------------|-------------------------------------|--|
| Formation initiale              | 49                                  | 34   |
| Formation continue              |                                     |  |
| Contrat d'apprentissage         |                                     |  |
| Contrat de professionnalisation |                                     |  |
| Formation permanente            |                                     |  |

Préciser le niveau de la formation :

Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)

Dépôt RNCP : Non

Date dépôt RNCP :

# I. Dispositions générales

## Article 1 : Définition et objectifs de la formation

Objectifs :

- Perfectionner la langue parlée et écrite
- Maîtriser le Français sur Objectifs Universitaires et approfondir des connaissances spécifiques dans des domaines de spécialité variés

Compétences visées :

Compétences de l'écrit et de l'oral, en réception, production et interaction

## Article 2 : Conditions d'accès

### 2.1 Recevabilité des candidatures

Public concerné : Étudiants étrangers

Niveau : B2 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues acquis

### 2.2 Conditions d'admission

Niveau équivalent BAC ou plus

Test de placement, DELF B2 ou DUEF B2

Disposer d'un visa de long séjour

## II. Organisation des enseignements et des modalités d'examen

### Article 3 : Organisation des enseignements

Période de la formation : septembre-décembre et janvier-mai

Durée de la formation : 1 semestre

Formation semestrialisée : Oui

Volume horaire de la formation : 208 heures de formation (13 semaines) - 221h40 avec les examens

Nombre d'ECTS : 24

*Les ECTS ne présentent pas les garanties de reconnaissance qui s'attachent aux crédits acquis dans le cadre d'un diplôme national.*

### Article 4 : Composition des enseignements et modalités d'évaluation

*(Se reporter au **Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances** de la formation)*

Voir le tableau MCC :

Tableau MCC DUEF C1 2019-2020\_vSphinx.xlsx

Remarques et précisions éventuelles relatives aux MCC :

Les UE se compensent.

Il faut obtenir au moins 150 points sur un maximum de 300 pour valider le DUEF C1.

- Pour les cours de culture générale, de lexique et de linguistique, sont organisés un examen intermédiaire et un examen final comptant respectivement 40% et 60% de la note finale.
- Pour les cours de langue et technique, est organisé un contrôle continu qui fait l'objet d'une attestation. Ces cours préparent aux compétences linguistiques et pragmatiques de l'examen final de l'UE3.
- Les compétences linguistiques et pragmatiques ainsi que le savoir culturel font l'objet d'un examen final qui vaut 100% de la note.

Si la formation ne possède pas de tableau MCC, détailler ci-dessous les enseignements dispensés et leurs modalités d'évaluation :

Si la formation comporte des enseignements mutualisés avec d'autres formations accréditées ou non accréditées, merci de préciser, les enseignements concernés :

### Le stage

Stage/immersion pratique en milieu professionnel : Non

Durée du stage :

Période du stage :

Modalité de stage :

*Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage et de la nature de l'établissement, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en cours.*

### **Le(s) mémoire, rapport, projet tuteuré**

Mémoire :

Rapport de stage :

Projets tuteurés :

### **Modalités d'examen**

Assiduité aux enseignements :

La présence est obligatoire

Toute absence doit être justifiée (justificatif médical ou administratif). Le justificatif doit être présenté au service scolarité dans un délai de cinq jours après le retour. Au-delà de ce délai l'absence sera considérée comme non justifiée.

Au-delà de 25% d'absence, l'étudiant ne peut pas se présenter à l'examen et ne reçoit pas d'attestation.

- Pour les cours de culture générale, de lexique et de linguistique, sont organisés un examen intermédiaire et un examen final comptant respectivement 40% et 60% de la note finale.

- Pour les cours de langue et technique, est organisé un contrôle continu qui fait l'objet d'une attestation. Ces cours préparent aux compétences linguistiques et pragmatiques de l'examen final de l'UE3.

- Les compétences linguistiques et pragmatiques ainsi que le savoir culturel font l'objet d'un examen final qui vaut 100% de la note.

Absences aux examens :

- Un rattrapage est organisé sur demande et présentation d'un justificatif administratif ou médical. Le rattrapage est organisé dans un délai d'un mois maximum après la date de l'examen.

- En cas d'absence aux examens, sans justificatif, l'étudiant aura la note zéro.

- La présence est obligatoire aux examens intermédiaires comme aux examens finaux.

### **III. Résultats**

#### **Article 5 : Jury**

*La composition du jury est déléguée au directeur de la composante par décision du Conseil d'Administration de l'UGA, en date du 20 mai 2016.*

Les jurys ont lieu en janvier et en juin.

#### **Article 6 : Conditions de validation de la formation**

- Il faut obtenir au moins 150 points sur un maximum de 300 pour obtenir le DUEF C1.

#### **Article 7 : Redoublement**

Le redoublement est autorisé sans conservation des notes obtenues.

## **IV. Frais de scolarité**

### **Article 8 : Frais de scolarité**

Tarifs Formation initiale : 1860 € + 20 euros de frais dossier (à partir de septembre 2019)

Tarifs Formation continue :

Tarifs en Contrat d'apprentissage :

Tarifs en Contrat de professionnalisation :

Tarifs en Formation permanente :

Exonération :

## V. Dispositions diverses

### **Article 9 : Dispositions spécifiques à la formation**

Maquette élaborée en coordination avec les 35 centres universitaires d'enseignement du FLE, membres de l'ADCUEFE

Diplôme semestriel